



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 36268

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'intégration de la formation professionnelle infirmière au modèle universitaire européen licence-master-doctorat (LMD). L'intégration de la formation infirmière dans le dispositif universitaire européen LMD est fortement attendue par la profession infirmière. Elle permettrait de mettre en synergie la clinique, la formation et la recherche, dans un cadre reconnu par l'Europe et appliqué par la majorité des pays européens. Cette intégration paraît souhaitable pour valoriser en profondeur un métier à la formation exigeante, à la pratique difficile et où les carrières sont trop courtes. Elle ouvrirait de nouvelles perspectives d'évolution professionnelle tout en renforçant les savoirs sur les soins infirmiers, au bénéfice final des patients et de la santé publique. La recherche, aujourd'hui sous-estimée, serait la première bénéficiaire d'une telle évolution. Il lui demande si le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre une telle réforme et à quelle échéance.

Texte de la réponse

Conformément à l'engagement pris par le Président de la République pour que soit reconnu le diplôme d'État d'infirmier au niveau de la licence, le Gouvernement a engagé une profonde réforme des études d'infirmier. La réingénierie du programme des études d'infirmier a été menée par les services du ministère de la santé et des sports selon des modalités associant les professionnels aux groupes de travail. Ce nouveau référentiel de formation a été approuvé à une large majorité par les membres du Haut Conseil des professions paramédicales le 29 avril 2009, démontrant l'adhésion des différents professionnels à celui-ci. L'arrêté relatif à la formation et au diplôme d'infirmier est paru au Journal officiel le 31 juillet 2009 pour une mise en oeuvre à la rentrée 2009. Ainsi, la promotion d'étudiants en soins infirmiers diplômés en 2012 sera reconnue au grade de licence. La concertation va continuer sur le développement des pratiques avancées infirmières, par des formations réalisées en master et offriront des perspectives de carrière plus diversifiées aux infirmiers (-ières). Par ailleurs, une réflexion sur le développement de la recherche infirmière au sein des écoles doctorales existantes est engagée. La ministre de la santé et des sports a également lancé un programme hospitalier de recherche infirmière en septembre 2009, visant à dynamiser et à valoriser cette recherche. Enfin, le deuxième volet de la réforme licence-master-doctorat (LMD) concerne la revalorisation statutaire des infirmiers diplômés d'État (IDE). Les négociations avec les huit organisations représentatives de la fonction publique hospitalière ont commencé en juin 2009 et pourraient aboutir d'ici à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36268

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10131

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 363